

ÉDITO



2009 a été une année clé en matière de politique de la ville. On retiendra l'arrivée des délégués du Préfet sur le département, parallèlement à la réflexion menée sur la réforme de la géographie prioritaire. On soulignera également les changements réglementaires portant sur le nouveau mode de calcul des exonérations sociales en ZFU qui ont pénalisé les entreprises employant du personnel d'encadrement. Enfin, on notera le retour au droit commun pour les entreprises implantées en ZFU en 2004 puisqu'elles sortent désormais du dispositif de façon dégressive.

Aujourd'hui, les évolutions et changements réglementaires suscitent des interrogations voire des doutes chez les entreprises mais également les collectivités. Les zones franches urbaines ont

pourtant généré un véritable effet d'entraînement pour les quartiers mais aussi les villes concernées. Elles ont surtout permis l'introduction et le développement de l'économie dans les quartiers prioritaires. L'interrogation majeure concerne la place qui sera dédiée à l'implantation et au développement de l'activité économique dans la future politique de la ville.

Malgré ces incertitudes, les collectivités demeurent optimistes et impliquées. Elles continuent ainsi de développer des stratégies et de mettre en œuvre des projets de requalification de leurs quartiers prioritaires, à l'instar du plateau de Clichy-sous-Bois – Montfermeil. Lorsque cela est possible, les communes accroissent leur offre immobilière comme l'illustre la cité artisanale de Neuilly-sur-Marne qui accueille des entreprises à partir de janvier 2010. En 2010, nous suivrons cette actualité de près, et plus particulièrement, la réforme de la fiscalité des entreprises, la réforme de la géographie prioritaire et la sortie du dispositif.

La CCIP Seine-Saint-Denis avec le réseau ZFU 93 participent au débat et vous tiennent informés des conclusions données. Mais, en ce début d'année, l'essentiel est de vous présenter nos meilleurs vœux de développement et de perspectives pour vos entreprises.

Danielle DUBRAC
Vice-Présidente de la CCIP 93

RENCONTRE AVEC...

Madame RADOU, Directrice de l'entreprise APPLICATION ENVIRONNEMENT DURABLES installée sur la ZFU de La Courneuve

Vous avez créé votre entreprise il y a maintenant un an, pourriez-vous nous expliquer quel a été l'élément déclencheur dans le cadre de votre parcours professionnel qui vous a incitée à développer votre propre activité ?

Je bénéficie de 30 ans d'expérience, dont 15 ans dans l'assistanat de direction au sein de grandes entreprises et 15 ans dans le droit des assurances au sein de cabinets d'avocats.

Mon parcours est caractérisé par ma capacité à rebondir et à m'adapter ayant connu à plusieurs reprises les affres du licenciement économique. En septembre 2007, mon dernier licenciement a été comme un déclic, un soulagement qui m'a permis de réfléchir sur l'intérêt de travailler pour soi.

Ensuite, cela a été une question d'opportunité. Un ami de la famille m'a présenté les avantages que représentaient la peinture de faux-plafonds et surtout les potentialités de marché inhérentes sachant, qu'en parallèle, je m'étais formée, quelques années auparavant, à l'institut de la Construction et de l'Habitation du CNAM.

Pourquoi avoir fait le choix, résidant à Paris, de vous implanter à La Courneuve ?

Deux raisons principales. La première est la proximité de mon fournisseur, celui-ci étant implanté à Saint-Denis. La deuxième est le fruit d'une rencontre avec l'équipe de la communauté d'agglomération Plaine Commune qui m'a orientée vers la pépinière d'entreprises de La Courneuve.

Étant implantée en ZFU, quel regard portez-vous sur les démarches à accomplir afin de bénéficier des exonérations ?

Il s'agit là d'un véritable labyrinthe. Quel formulaire ? A quel moment et à qui ? C'est la raison pour laquelle j'ai sollicité l'équipe ZFU de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris Seine-Saint-Denis qui m'a accompagnée dans l'accomplissement des formalités.

En termes d'exonérations sociales, vous avez sollicité l'URSSAF dans le cadre d'une procédure de rescrit. Quel en a été l'intérêt ?

Ayant embauché dès le démarrage de mon activité et pensant ne pouvoir bénéficier d'aucune exonération, je n'ai pas effectué les démarches nécessaires dans les délais impartis auprès de l'URSSAF. Cette démarche m'a ainsi permis d'obtenir l'accord de l'URSSAF afin de bénéficier de façon rétroactive de l'exonération des cotisations patronales. Dans le cadre de cette démarche, il est important d'être le plus exhaustif possible afin de prouver sa bonne foi auprès de l'administration compétente.

Après un an d'exploitation, quels conseils donneriez-vous à toute personne souhaitant créer son entreprise ?

L'accès à l'information est une véritable nébuleuse. C'est pourquoi je conseille à tout futur chef d'entreprise d'être accompagné et de se former à ce nouveau métier de chef d'entreprise.



L'ACTU DES QUARTIERS

OUVERTURE DE LA CITÉ ARTISANALE À NEUILLY-SUR-MARNE

Afin d'enclencher une dynamique de développement et de favoriser la création et l'implantation d'activités génératrices d'emploi dans le quartier des Fauvettes, la commune de Neuilly-sur-Marne, assistée par la SEMI-NOC (Société d'Economie Mixte NOCéenne) va livrer, en début d'année 2010, une cité artisanale destinée aux petites entreprises.

Située au cœur du périmètre de la zone franche urbaine de Neuilly-sur-Marne, le bâtiment proposera, à la location ou à l'achat, douze ateliers d'une surface de 126 à 388 m². Chaque atelier comporte au minimum deux places de stationnement, un bureau et une douche.

Contact ville :

Marie-Hélène Tournon, Service Economique et Foncier de la ville de Neuilly-sur-Marne
Tél. 01 43 08 66 99 –
mail : marie-helene.toumon@mairiensm.com

Contact CCIP Seine-Saint-Denis :

Joana Girard, conseiller ZFU,
Tél. 01 48 95 11 51 – mail : jogirard@ccip.fr

OUVERTURE D'UNE NOUVELLE LIGNE RELIANT MONTFERMEIL – CLICHY-SOUS-BOIS AU PÔLE DE ROISSY CHARLES DE GAULLE

Une ligne de bus « Mobilien », réalisant la liaison entre Montfermeil / Clichy-sous-Bois et le pôle aéroportuaire de Paris-Charles De Gaulle, a été mise en service le 1^{er} novembre 2009. Reliant le terminus « Rond Point des Sciences » situé sur la commune de Chelles au terminus « Roissy-pôle Aéroport CDG1 », elle permet de desservir plus rapidement ces deux pôles.

Au départ de Montfermeil, la ligne dessert le centre ville de Clichy-sous-Bois, le parc municipal de Livry-Gargan, la gare de Sevran Beaudottes et son centre commercial, le Parc de la Noue et les complexes sportifs et enfin le centre ville de Tremblay-en-France avant d'arriver à Roissy.

Le service fonctionnera toute l'année du lundi au vendredi avec les fréquences suivantes : toutes les 30 mn de 4 h 00 à 9 h 00 et de 17 h à 01 h, et toutes les 60 mn de 9 h à 17 h. Des bus neufs assureront le service à partir de juin 2010. Plus confortables, ils seront accessibles aux fauteuils roulants et aux personnes à mobilité réduite.



ZOOM SUR UN PROJET...

Le Programme de rénovation urbaine du plateau de Clichy-sous-Bois - Montfermeil : une mutation en profondeur



Le Programme de Rénovation Urbaine Intercommunal, disposant de la dotation de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) la plus élevée au plan national (480 millions d'euros), a connu cette année de nouvelles impulsions.

Pour relever l'ensemble des défis sociaux, urbains et économiques auxquels le « Grand ensemble » de Clichy-sous-Bois - Montfermeil est confronté, la communauté d'agglomération et les deux communes mettent en œuvre une stratégie urbaine audacieuse reposant sur une requalification architecturale et urbaine, une restructuration de la propriété patrimoniale et la valorisation paysagère et environnementale du site.

Le projet global prévoit d'importantes opérations de démolition / reconstruction et de réhabilitation des immeubles d'habitation, des interventions sur les espaces publics, ainsi que des restructurations sur les équipements, commerces et locaux d'activités.

L'intégralité du programme de rénovation urbaine s'inscrit sur le périmètre de la ZFU, un attrait supplémentaire pour les nouvelles entreprises qui feraient le choix de s'implanter dans les locaux disponibles dédiés aux commerces, activités ou services, au rez-de-chaussée de certains immeubles.

Le groupe Immobilière 3F, acteur majeur du PRU de Clichy-sous-Bois - Montfermeil a notamment livré, fin 2009, les premières constructions autour de la place Notre Dame des Anges sur Montfermeil.

Visant la conception d'une véritable place urbaine, ces réalisations permettront de créer un lieu de transition avec le reste de la commune de Montfermeil et plus particulièrement le centre-ville.

L'accueil des premiers locataires est prévu en avril 2010. Neuf locaux en rez-de-chaussée d'habitat, pouvant accueillir des commerces, des activités ou des services, seront commercialisés au premier trimestre 2010. Proposant des surfaces de 140 à 237 m², l'objectif visé est la création d'un pôle d'hyper-proximité bénéficiant principalement d'un flux local.

Contacts :

Ville

Carole Bouisset, Chargée de mission Commerce
Tél. : 01 41 70 79 24 – mail : carole.bouisset@ville-montfermeil.fr

CCIP Seine-Saint-Denis

Julien Fourneyron, conseiller ZFU,
Tél. : 01 48 95 11 73 – mail : jfourneyron@ccip.fr

REPÈRES

1093

C'est le nombre d'entreprises implantées sur les 10 ZFU de Seine-Saint-Denis ayant bénéficié d'exonérations de cotisations sociales patronales pour l'année 2008 (soit environ 20 % des établissements de ces zones).

22 995 663

C'est le montant, en euros, de cotisations sociales patronales exonérées pour l'année 2008 sur les 10 ZFU de Seine-Saint-Denis.

(Source : URSSAF-info service national)

Lettre éditée en partenariat avec



Zones Franches Actu, lettre trimestrielle est éditée par la CCIP, 27 avenue de Friedland - 75008 Paris • Directeur de la Publication : Pierre Trouillet - Directeur de la rédaction : France Morot-Videlaïne • Rédacteur en chef : Laurence Aveline-Bailly • Rédacteur en Chef adjoint : Nadia Valente • Ont participé : Julien Fourneyron, Joana Girard, Sandrine Morel • ISSN : 1777-2923 - Dépôt légal : 2^e trimestre 2009 • Conception et réalisation : CCIP/Ermes PAO Les Bluets - 1239 - impression : France Repro • Photo : CCIP/Benjamin Teissède/CCIP 93 • Tirage : 4900 exemplaires.

BON À SAVOIR

• Actualisation du plafond d'exonération de taxe professionnelle en ZFU

Pour 2009, le plafond annuel de base nette de taxe professionnelle exonérée pour les entreprises implantées en ZFU est fixé à 357 093 €. Il est porté, après actualisation en fonction de la variation des prix, à **360 664 euros pour 2009.**

Pour en savoir plus :

Joana Girard, Conseiller ZFU
Tél. 01 48 95 11 51 ou jogirard@ccip.fr

• Actualisation du plafond d'exonération de cotisations sociales patronales en ZFU

La loi de finances 2009 a modifié le calcul des exonérations de cotisations sociales patronales pour les entreprises en ZFU. Chefs d'entreprise, que vous soyez exonérés à taux plein ou en sortie dégressive, à compter du 1^{er} janvier 2010, **en cas de rémunération salariale supérieure ou égale à 2,2 SMIC, l'exonération de cotisations sociales patronales devient nulle.**

Attention, pour toute rémunération jusqu'à 1,4 SMIC, il n'y a aucun changement dans le calcul.

Contact CCIP Seine-Saint-Denis :

Julien Fourneyron, conseiller ZFU
Tél. 01 48 95 11 73 ou jfourneyron@ccip.fr

PRODUITS CCIP SEINE-SAINT-DENIS

ADDELIE - Prospectez à l'international en toute sécurité

Destiné aux PME-PMI de Seine-Saint-Denis, peu ou pas expérimentées à l'international, le dispositif ADDELIE accompagne votre entreprise dans toutes les étapes de consolidation de votre projet de développement à l'étranger. Après un diagnostic export pour évaluer le potentiel de votre entreprise à l'étranger, vous apprendrez les techniques de base dans des ateliers techniques et disposerez d'un échange d'expérience avec des sociétés déjà exportatrices. Les conseillers de la CCIP Seine-Saint-Denis assureront en étroite collaboration avec leurs partenaires en France et à l'étranger, un suivi permanent de l'élaboration de votre projet, jusqu'à sa concrétisation.

Pour en savoir plus : 0820 012 112 (0,12 €/minute)

CALENDRIER

15 février 2009 • La nouvelle fiscalité en ZFU

Réunion d'information de 9 h 00 à 12 h 00

Contact : inscription.zfu93@ccip.fr

POUR TOUTE INFORMATION CONCERNANT VOTRE ZFU :
01 48 95 10 37

POUR TOUTE INFORMATION CONCERNANT LA VIE DE VOTRE ENTREPRISE :

 **0820 012 112**
0,12 €/minute